



**Animateur**  
Service du feu

**Participants**  
De 6 à 10 personnes

**Durée**  
½ journée

**Prix**  
Fr. 350.-

**Lieu**  
Centre de formation  
Cimo – Monthey

**Inscriptions**  
[www.cimo.ch](http://www.cimo.ch) ou à l'aide  
du bulletin d'inscription  
disponible dans le  
catalogue.

**Renseignements**  
+41 24 470 31 53 / 31 58  
ou [formation@cimo.ch](mailto:formation@cimo.ch)

**Conditions  
générales**  
Consulter le site  
[www.cimo.ch](http://www.cimo.ch)



# Hygiène – Sécurité Santé – Environnement

## Porteurs d'appareils respiratoires usine Cours d'introduction (A820)

### Objectifs

Apprendre à connaître l'appareil respiratoire et à s'en servir

### Contenu du cours

- Explication de la mise en service d'un appareil respiratoire
- Programme pratique (accoutumance légère avec un petit parcours)

### Public

Ce cours s'adresse aux collaborateurs travaillant dans des bâtiments équipés d'appareils respiratoires autonomes.

### Remarques

- Tenue de travail obligatoire : casque, chaussures de sécurité
- Pré-requis médical obligatoire : chaque participant doit se présenter sur le lieu de la formation, muni d'un certificat valide de port d'appareils respiratoires. Ce certificat est délivré par le Service Médical. Sans ce document, il n'est pas possible de suivre la formation.

Pour les personnes en possession d'un certificat, la validité des certificats ARI est de :

- Jusqu'à 40 ans : 5 ans
- De 40 ans à 50 ans : 3 ans
- Dès 50 ans : 1 an

Si la visite n'a pas été passée ou si le certificat n'est plus valable, il est demandé de contacter le Service Médical (tél. 024 470 36 61) environ 3 mois avant la date du cours afin de convenir d'un entretien médical.